



Le 26 juillet 2021

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} janvier 2022 (la « **Demande** »)
Dossier de la Régie : R-4122-2020 (Phase 5)
Notre dossier : 111216.0114

Chère consoeur,

Dans le cadre de la phase 5 du dossier mentionné en titre, nous déposons le plan d'approvisionnement de Gazifère Inc. (« Gazifère ») pour l'exercice 2022, lequel est accompagné du suivi demandé par la Régie dans la décision D-2017-028 quant à l'évolution du contexte gazier et du marché en amont des approvisionnements gaziers.

En raison du retard réglementaire accumulé au cours des derniers mois, Gazifère souhaite également aviser la Régie qu'elle devra procéder au dépôt de la preuve relative à la phase 5 en deux temps. Par souci d'efficacité, elle propose donc de partager le traitement de cette preuve en deux phases distinctes, soit les phases 5 et 6.

Gazifère prévoit déposer la preuve relative à la phase 5 avant la fin du mois de septembre 2021. Celle-ci portera sur des sujets qui requièrent une décision prioritaire de la Régie, afin d'en permettre la mise en application à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ces sujets prioritaires incluent notamment la mise à jour du dossier tarifaire 2022, la reconduction du traitement temporaire des dépenses correspondant aux manques à gagner des conversions au gaz naturel situées à moins de 30 mètres du réseau ainsi que des aides financières octroyées dans le cadre de l'élargissement des programmes commerciaux, la reconduction du tarif de gaz naturel renouvelable (« GNR ») 2021 pour l'année tarifaire 2022 et l'approbation du taux de socialisation lié à l'achat du GNR en 2020. Gazifère prévoit également déposer, au même moment, une proposition d'ajustement à ses Conditions de services et tarifs. Le plan d'approvisionnement déposé ce jour fera également partie des sujets traités dans le cadre de la phase 5.

La preuve relative aux sujets non prioritaires serait déposée, pour sa part, à la fin du mois de novembre 2021, aux fins d'un examen dans le cadre d'une phase 6 du présent dossier. Gazifère déposera à cette occasion différents suivis qui ne nécessitent pas l'obtention d'une décision d'ici la fin d'année 2021 et qui pourraient faire l'objet d'un traitement réglementaire sur dossier seulement. La phase 6 porterait, plus particulièrement, sur la mise à jour de la méthodologie visant à déterminer le montant des salaires à capitaliser (dont les résultats seront applicables à compter de l'année tarifaire 2023¹), sur le suivi relatif au compte d'ajustement du coût du gaz naturel² et sur la proposition de Gazifère relative à la création d'un compte de « contribution externe » de type compte d'aide à la substitution d'énergie polluante (CASEP).

Gazifère souligne par ailleurs qu'elle anticipe déjà des difficultés à respecter le calendrier proposé le 16 avril dernier relativement à la tenue des séances de travail 2, 3 et 4 portant sur le Processus d'allègement global (PAG). Elle propose donc de tenir la balance des rencontres à l'hiver et au printemps 2022. Malgré ce délai, la capacité de Gazifère de soumettre en 2022 ses propositions d'allègement et à appliquer celles-ci à compter de l'année tarifaire 2024 ne devrait pas être affectée. Ce sujet constitue une priorité de tous les instants pour le distributeur qui compose depuis un certain moment avec le retard causé par le chevauchement de plusieurs échéances réglementaires.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

Adina Georgescu
ACG/

C.C. Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)
Me Geneviève Paquet (GRAME)

¹ Dossier R-4122-2020, Phase 3B, [GI-48, document 1](#), Réponse 3.1

² Décision D-2019-154, p. 20, http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/440/DocPrj/R-4032-2018-A-0082-Dec-Dec-2019_11_20.pdf

